



## ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1783 RÉSERVE FINANCIÈRE – GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

**AVIS PUBLIC** est donné, par la soussignée, que le conseil municipal de Ville de Bécancour a adopté, à sa séance du 18 novembre 2024, le règlement numéro 1783 intitulé : « **Règlement créant une réserve financière pour le financement des dépenses liées à la gestion des ressources humaines** ».

Ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter, au terme de la procédure d'enregistrement tenue à cette fin les 27 et 28 novembre 2024, et entre en vigueur le jour de sa publication.

Ce règlement est déposé dans les archives de la Ville à l'hôtel de ville, au 1295 avenue Nicolas-Perrot, Bécancour, G9H 1A1, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance au cours des heures régulières de bureau.

Ville de Bécancour, le 29 novembre 2024.

M<sup>e</sup> Isabelle Auger St-Yves  
Greffière de la Ville